

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° DN665

présenté par

M. Bru, M. Blanchet, M. Cubertafon, M. Lainé, Mme Lingemann, Mme Poueyto et Mme Thillaye

-----

### ARTICLE 2

#### RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l'alinéa 65 par la phrase suivante :

« Pour permettre la montée en puissance des forces armées et la bonne connaissance des nouveaux équipements, les munitions réelles seront, dans la mesure du possible, privilégiées au détriment des munitions d'entraînement. »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement vise à favoriser l'utilisation de munitions réelles au détriment des munitions d'entraînement. Les munitions d'entraînement ne permettent pas une préparation optimale des forces armées. Dans la mesure du possible, les munitions réelles doivent être privilégiées pour les formations des forces armées. L'arrivée de nouveaux équipements doit se lier à une meilleure connaissance de leur utilisation.